

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/1070 du 22/II/1982
//)ECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/810312

portant révision de la situation administrative de Monsieur BEMBET Christian-Gilbert, Administrateur des Services de l'Information

(Information et Programmes)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi 15/62 du 3 février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er à 2;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°15/62 du 3 février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres;

(/u le décret n° 75/338 du 19.7.75 fixant le Statut Général des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n°80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n°81/017 du 26.1.81 relatif aux intégrations des Membres du Conseil des Ministres;

(/u les arrêtés n°s 10633/CPPI/PTT/DAAF du 20.12.80 - 2328/INTJ/DGT/DCGPCE du 31.3.77

(/u le rectificatif n°80/576/INTJ/DGTFP/DFP du 17.12.80 au décret n° 79/380/INTJ/SGFPT/DFP du 12.7.79;

(/u le décret n°82/531/INTJ/FO/PTT/DAAF du 2.6.82;

(/u le décret n° 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

D E C R E T E :

ARTICLE 1.- La situation administrative de Monsieur BEMBET Christian-Gilbert, Administrateur des Services de l'Information de 3° Echelon, indice 1010, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie A, hiérarchie II</u> - Versé à concordance de catégorie et d'Echelon et nommé Attaché des Services de l'Information de 3° Echelon, indice 160 p/c du 19.7.75 (arrêté n°23.3/LJT/SGT du 31.3.77)	<u>Catégorie A, hiérarchie II</u> - Promu Attaché des Services de l'Information de 4° Echelon, indice 940 p/c du 19.7.78
<u>Catégorie A, hiérarchie I</u> - Titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, délivré par l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) est reclassé et nommé Administrateur des Services de l'Information de 2° Echelon, indice 940 p/c du 29.1.79 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC = Neant (rectificatif n°80/576 du 17.12.80 au décret n° 79/380/LJT/SGFPT/DFP du 12.7.79)	<u>Catégorie A, hiérarchie I</u> - Titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, délivré par l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) est reclassé et nommé Administrateur des Services de l'Information de 2° Echelon, indice 940 p/c du 29.1.79 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC = 6 mois 9 jours - Promu au 3° Echelon de son grade, indice 1010 pour compter du 21.7.80.
<u>Catégorie A, hiérarchie II</u> - Promu Attaché des Services de l'Information de 4° Echelon, indice 940 p/c du 19.7.78 (arrêté n° 10633/DFPI/MININFO/PTT/DAAF du 20.12.80)	
<u>Catégorie A, hiérarchie I</u> - Promu Administrateur des Services de l'Information de 2° Echelon, indice 1010 p/c du 20.1.81 (décret n°81/531/MININFO/PTT/DAAF du 2.6.82)	

.../...

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de la solde à compter de sa date de signature, et de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASZ-VILLE, le 22 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information
des Postes et Télécommunications,

-Commandant Florent NTSIE.-

-Colonel Louis SYLVAIN GOVA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

-Bernard COMBO MATSICHA.-

-ITIHI OSSETOUABA LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORC..... 1
- DGTFP, DFP..... 3
- D.E. (Solde)..... 3
- D.C.F..... 1
- MIPOST. ET TELECOM..... 2
- RTC..... 2
- PRESIDENCE REP..... 2
- INTERESSE..... 2
- SGCN/BC..... 3
- DOSSIER..... 3